

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 avril 2018**

Présents :, Bieth Jacqueline, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, Combaz Raymond, , , Meunier Edouard, Gibert Danièle, Joguet-Reccordon Carole, Albrioux Nicolas, Perino Bernard

Président : Edouard Meunier

Absents :

Excusés :Brisemontier Jean-Louis, Bertolaccini Christophe, Deville-Cavellin Elodie représentée par Noëlle Bonnet, Derimay Juliette représentée par Jacqueline Bieth

Secrétaire : Jacqueline Bieth

## **Infos générales et conseil de territoire**

A la demande des élus de Queige, un conseil de territoire (à l'échelle du Beaufortain) et ouvert aux élus des 4 communes se tiendra le 24 avril prochain. L'objectif est de faire le point sur la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement d'Arlysère et sur l'avancement des objectifs qui avaient été fixés dans le projet de territoire. Il est dressé une liste de points à aborder. Certains dossiers concernant directement la commune de Queige, sont bloqués : station d'épuration de Bonnecine, projet de micro crèche, aire de loisirs. Arlysère se doit d'accompagner le développement des communes, et non de les retarder ou de les bloquer.

## **Commission voirie**

Il n'y a toujours pas de précisions sur les subventions attendues par la commune pour l'aider à faire face aux intempéries de début janvier. Cette situation est très inconfortable, car la commune a déjà engagé environ 200 000 euros de travaux pour faire face aux besoins urgents (sécurisation et rétablissement de certains accès) et la poursuite des travaux va maintenant dépendre des subventions obtenues.

Raymond Combaz rend compte de la commission voirie tenue le 9 avril. Dans le cadre du marché à bon de commandes passé avec la société Colas, il est décidé de réaliser sans attendre une tranche de travaux de l'ordre de 200 000 euros sur les secteurs les plus dégradés (les Boléros, Route du plan au Villaret, secteurs Outrechenais).

## **PLU**

Une rencontre a eu lieu avec Robert Vidal, de la DDT, suivie d'un courrier reçu ce jour faisant le point sur le PLU arrêté lors du conseil du 15 décembre. Des points d'illégalité ont été soulignés : un secteur du Bonnet, prévu constructible, ne respecte pas la règle de non discontinuité des zones agricoles. Il manque les analyses de consommation d'espaces ainsi que des objectifs chiffrés. De même, le projet de lotissement des Grands Barrioz génère beaucoup de questions à l'administration. D'autres remarques de forme ont été apportées (respect engagements PLH, déclassement chalets d'alpage, questions environnementales).

Le conseil décide de tenir compte de ces remarques et de sursoir au calendrier prévoyant l'enquête publique en mai et de la reporter à l'automne, le temps de répondre aux préoccupations de l'administration et de préciser le projet d'aménagement des grands Barrioz. Pour ce, une étude proposée par Mesur'Alpes est validée, en intégrant une dimension architecturale afin de fixer des règles d'insertion paysagère.

### **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs**

Les comptes transmis par le percepteur ne sont pas conformes à la réalité en ce qui concerne le budget eau (non prise en compte de 20 000 euros de recettes). Malgré les demandes pressantes de la mairie, les comptes n'ont pu être rectifiés pour ce conseil. Compte tenu du transfert de ce budget à Arlysère suite à la prise de la compétence eau, il est nécessaire que les comptes 2017 soient exacts. En conséquence, il est décidé de reporter la décision d'approbation des comptes en attendant leur régularisation.

### **Subventions aux associations**

Le conseil adopte les propositions de subventions aux associations :

<b>Association</b>	<b>Subvention 2018</b>
Amicale du personnel du Beaufortain	270,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	400,00
Anciens combattants	400,00
Cliqueraine	1000,00
Club de sport des Saisies	250,00
Ski club Arêches	1000,00
Talents de Queige	700,00
Astragale	200,00
<b>TOTAL</b>	<b>4220,00</b>

### **Taux d'imposition**

En ce qui concerne les taux d'imposition, le conseil constate un gros écart avec ceux des autres communes du Beaufortain. Après débat, un vote a lieu.

Hausse de 0% : 2 voix

Hausse de 2% : 4 voix

Hausse de 4% : 5 voix

Les taux d'imposition proposés pour l'adoption du budget 2018 sont donc les suivants :

Taxe d'habitation	7,99%
Taxe Foncière Non Bâti	12,58%
Taxe Foncière Bâti	95,12%

### **Budget général et budget eau**

Suite aux travaux de la commission finances réunie le 28 mars dernier et à l'information qui avait été faite au conseil du 2 mars, les comptes détaillés de 2017 et les prévisions de 2018 sont à nouveau commentés. L'excédent de fonctionnement de 2017 est de 315 507,95€ et

celui prévu en 2018 est de 365 211 euros, ce qui assure une bonne capacité d'investissement.

Les dotations de l'Etat, dont nous venons d'être informés, sont en baisse de 5 740€ pour 2018.

Les principaux investissements retenus pour 2018 sont :

Microcrèche, plan d'eau, enfouissement et réseau de chaleur, voirie

L'équilibre se fera par un emprunt de 200 000 euros, soit légèrement inférieur au remboursement de l'année, ce qui aura pour effet de ne pas augmenter l'endettement de la commune.

Le conseil municipal adopte par 10 voix pour et une abstention le budget communal :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1 475 234,00	1 475 234,00
<b>Section d'investissement</b>	1 956 161,95	1 956 161,95
<b>TOTAL</b>	3 431 395,95	3 431 395,95

Après contact avec les services de la Direction Générales des Finances Publiques, il est nécessaire de créer un budget « gestion réseau eau » pour pouvoir facturer à Arlysère les prestations effectuées dans le cadre de la convention d'exécution pour l'entretien des réseaux d'eau.

Le conseil municipal adopte le budget primitif « Gestion réseaux eau »

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	15 000,00	15 000,00
<b>Section d'investissement</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	15 000,00	15 000,00

### **Transfert de la zone artisanale de Plan Pitton**

Edouard Meunier informe le conseil de la demande d'Arlysère datant du 13 janvier 2018 demandant de délibérer dans les 3 mois sur le transfert de la zone artisanale. En effet, du fait de la loi Notre, Arlysère détient la compétence Développement économique, et de ce fait la création, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, artisanale et touristique. Mais les modalités de transfert doivent faire l'objet d'une délibération concordante de l'organe délibérant de l'agglomération et de l'ensemble des conseils municipaux des 39 communes, la décision étant prise à la majorité qualifiée (à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseillers municipaux représentant les deux tiers de la population totale).

Le conseil accepte à l'unanimité le principe du transfert sous réserves :

- Qu'Arlysère accepte d'acheter le terrain et bâtiment Tivoly pour un prix minimum de 300 000 euros.

-De connaître et d'approuver le résultat des calculs des transferts de charge qui viendront en diminution de l'attribution de compensation.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance et adopte la convention d'exécution à intervenir avec Arlysère pour l'entretien du réseau d'eau, qui définit les modalités d'intervention du Service Technique de la Commune.

Le conseil municipal sur proposition de Frédéric Francoz, agent ONF, demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage et à la mise en vente des parcelles 4,8,25,34 et E.

Carole Joguet informe le conseil de la demande d'Aurore Gachet concernant les modalités de mise à disposition de l'alpage du Merdaret. Aurore Gachet souhaite un engagement dans la durée, l'équilibre de son exploitation en dépendant. Le conseil accepte cette demande à l'unanimité et propose un bail reconductible type 3/6/9.

Noëlle Bonnet demande à ce que soit améliorée la signalisation du chemin des Parèles, des véhicules empruntant souvent ce chemin en suivant leur GPS et butant sur une voie sans issue. De même, la priorité sur la sortie au niveau de la route départementale est ambiguë. se pose également les conditions de sécurité de la traversée de la RD 925 pour se rendre au plan d'eau. Contacts à prendre avec le département, ces points étant sous sa responsabilité.

La Semcoda sollicite l'avis du conseil pour l'acquisition de 3 logements type T5 représentant une surface totale de 326 m<sup>2</sup>, et en cours de réalisation par la société Lotisavoie. Deux logements feront l'objet d'un PLUS, et un d'PLAI, ce qui permettra des loyers modérés. Le conseil donne son accord à l'unanimité à cette proposition, qui permettra enfin l'achèvement de maisons situées à l'entrée du village

Pour extrait :

*En mairie, le 17 mai 2018*

Le Maire,

